

# PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier  
**8 février 2021**

*Approuvé le 13 avril 2021*

Ua

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni à distance le jeudi 8 février 2021 à 14h30, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

|                                                                    |                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| ROBLÉDO Christian<br>Président de l'université                     | Connecté                                                                  |
| MALLET Sabine<br>Vice-présidente Formation et Vie<br>Universitaire | Connectée                                                                 |
| SIMONEAU Philippe<br>Vice-président recherche                      | Connecté                                                                  |
| ALLAIN Magali                                                      | Connectée                                                                 |
| ALLAIN Philippe                                                    | Connecté, puis excusée à 16h45                                            |
| AMIARD Stéphane                                                    | Excusé                                                                    |
| BARBE Valérie                                                      | Excusée, a donné procuration à Monsieur<br>RULENCE, puis présente à 15h20 |
| BARICHARD Vincent                                                  | Connecté, puis excusé à 17h00                                             |
| BATY Benoît                                                        | Absent                                                                    |
| BERTIN-ROCHE Pascale                                               | Connectée, puis excusée à 16h45                                           |
| BIENVENU Roselyne                                                  | Excusée, a donné procuration à Madame<br>MALLET                           |
| BLANCHARD Philippe                                                 | Connecté                                                                  |
| BLIN Camille                                                       | Connectée                                                                 |
| BOISSON Didier                                                     | Connecté                                                                  |
| BOUIS Sylvie                                                       | Connecté                                                                  |
| BRÉARD Dimitri                                                     | Connecté, puis excusé à 17h00                                             |
| BROCHARD Joy                                                       | Connectée                                                                 |
| CAMUS Sandra                                                       | Excusée, a donné procuration à Monsieur<br>ALLAIN                         |
| CANEVET David                                                      | Connecté                                                                  |
| CHUREAU Véronique                                                  | Connectée, puis excusée à 16h15                                           |
| CLERE Nicolas                                                      | Connecté, puis excusé à 16h15                                             |
| COADOU Franck                                                      | Connecté                                                                  |
| COEFFE Vincent                                                     | Connecté                                                                  |
| DANON Sem                                                          | Absente                                                                   |
| DAUCÉ Bruno                                                        | Connecté                                                                  |
| DELALEU Frédéric                                                   | Excusé                                                                    |
| DENECHERE Yves                                                     | Connecté                                                                  |
| DOUESNEAU Guewen                                                   | Connecté                                                                  |
| EL BICHR M'Barka                                                   | Connectée, puis excusée à 15h                                             |
| EVEILLARD Matthieu                                                 | Connecté                                                                  |
| FOUCHER Fabrice                                                    | Excusé                                                                    |
| GARNIER Coraline                                                   | Connectée                                                                 |
| GEINDREAU Quentin                                                  | Absent                                                                    |
| GRATTON Emmanuel                                                   | Excusé                                                                    |
| GRIMAUULT Virginie                                                 | Connectée                                                                 |
| HELESBEUX Jean-Jacques                                             | Excusé, a donné procuration à Madame<br>MALLET                            |
| HOWA Hélène                                                        | Connectée                                                                 |
| JUSSIEN Christelle                                                 | Connectée                                                                 |

|                         |                                                               |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------|
| LABOURET Robin          | Excusé, puis connecté à 15h                                   |
| LAGARCE Frédéric        | Connecté, puis excusé à 16h15                                 |
| LAHEURTE Cyrille        | Excusé                                                        |
| LAMBERT-WIBER Sophie    | Connectée, puis excusée à 16h45                               |
| LANDÈS Claudine         | Connectée                                                     |
| LE NAN Frédérique       | Connectée, puis excusée à 17h00                               |
| LIBOUBAN Hélène         | Connectée                                                     |
| LONG Martine            | Connectée                                                     |
| LOURTIS Valentin        | Connecté                                                      |
| MALLEGOL Patricia       | Connectée                                                     |
| MANN Etienne            | Excusé                                                        |
| MARCHAND Célestin       | Connecté                                                      |
| MARTINEZ Carmen         | Connectée, puis excusée à 16h15                               |
| MATHIEU Elisabeth       | Connectée, puis excusée à 17h00                               |
| MOJTAHID Meryem         | Connectée, puis excusée, donne procuration à Monsieur CANEVET |
| MOREL-BROCHET Annabelle | Connectée, puis excusée à 16h45                               |
| NAUDIN Carole           | Excusée, a donné procuration à Madame BROCHARD                |
| PANTIN-SOHIER Gaëlle    | Connectée, puis excusée à 17h30                               |
| PARÉ Albert             | Excusé, a donné procuration à Monsieur PICHON                 |
| PELOILLE Manuelle       | Connectée                                                     |
| PELTIER Didier          | Connecté                                                      |
| PERCHEPIED Laure        | Connectée                                                     |
| PICHON Matthieu         | Connecté                                                      |
| POINT Laëtitia          | Excusée, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU              |
| PRUNIER Delphine        | Connectée                                                     |
| RAMOND-ROQUIN Aline     | Excusée                                                       |
| ROSSI Carla             | Excusée, a donné procuration à Monsieur LABOURET à 15h        |
| ROUGER Manuel           | Absent                                                        |
| ROUSSEAU Audrey         | Connectée, puis excusée à 16h05                               |
| ROY Pierre-Marie        | Connecté                                                      |
| RULENCE David           | Connecté                                                      |
| SÉJOURNÉ Bruno          | Excusé, puis connecté à 15h                                   |
| TAXIL Bérangère         | Excusée                                                       |
| TESSIER Axel            | Connecté                                                      |
| TRAVIER Sandrine        | Connectée                                                     |
| VAUDEL Gwenaëlle        | Excusée, a donné procuration à Madame Magali ALLAIN           |
| VIGNON-BARRAULT Aline   | Connectée                                                     |
| YVARD Jean-Michel       | Connecté, puis excusé à 17h                                   |

**Membres invités à titre consultatif connectés :**

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

VERON Michel, Directeur général adjoint

**Membres invités par le Président, connectés à distance :**

BAUMARD Albéric, Directeur adjoint de la Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus

CHAZE Marie-Catherine, Aide au pilotage, Direction générale des services

GESLIN Emmanuelle, Directrice du Collège Doctoral

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers

SAUBION Frédéric, Directeur de la SFR MATH-STIC

TEXIER Stéphanie, Directrice de la politique de site Angers, Le Mans et Laval, CROUS

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour

|                                                                                             |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Informations .....</b>                                                                | <b>1</b>  |
| 1.1. Interdiction d'accès aux locaux du service commun de documentation des archives .....  | 1         |
| 1.2 Informations sur la ComUE Angers-Le Mans .....                                          | 1         |
| <b>2. Approbation des procès-verbaux du Conseil Académique .....</b>                        | <b>3</b>  |
| 2.1 Procès-verbal du 16 décembre 2021 .....                                                 | 3         |
| <b>3. Vie de l'établissement .....</b>                                                      | <b>4</b>  |
| 3.1 Position de l'Université d'Angers relative à l'article 5 de la LPR .....                | 4         |
| <b>4. Enseignement et vie universitaire .....</b>                                           | <b>9</b>  |
| 4.1. Retour sur la visite du comité d'évaluation HCERES du premier cycle.....               | 9         |
| 4-2 Autoévaluation des formations de niveau Master.....                                     | 9         |
| 4-3 Autoévaluation des dossiers champs de formation.....                                    | 10        |
| 4-4 Autoévaluation des formations de l'IUT.....                                             | 11        |
| 4-5 Cadrage de la future offre de formation du premier cycle – vote .....                   | 13        |
| <b>5. Affaires générales et statutaires.....</b>                                            | <b>16</b> |
| 5-1 Point d'étape du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap ..... | 16        |
| <b>1. ANNEXE : diaporama de la séance du 16 décembre 2020 .....</b>                         | <b>19</b> |

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 9h30.

À l'ouverture de la séance du 8 février 2021, 61 membres sont présents ou représentés (76 membres en exercice, 53 membres présents, 8 procurations).

## **1. Informations**

### **1.1. Interdiction d'accès aux locaux du service commun de la documentation et des archives**

Monsieur ROBLÉDO précise qu'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux, d'une durée de 30 jours, a été pris pour un individu, extérieur à l'établissement, dont le comportement menaçant constitue un risque établi de désordre à l'encontre du personnel du service commun de la documentation et des archives, sur les sites de Saint Serge et de Belle Beille.

Cette interdiction a pris effet à compter du 14 janvier 2021.

### **1.2 Informations sur la ComUE Angers-Le Mans**

Monsieur LE GALL, Administrateur provisoire de la ComUE, présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Monsieur LE GALL précise que la ComUE a été créée par un décret en date du 30 décembre 2020. Les statuts de la ComUE sont annexés au décret. La nomination d'un administrateur provisoire est prévue jusqu'à l'élection du Président.

L'administrateur provisoire doit faire adopter un règlement intérieur en vue de l'organisation des élections des instances (Conseil d'administration, Sénat académique, Conseil des membres), puis du Président, et faire voter le budget 2021.

Monsieur LE GALL précise la composition du Conseil d'administration provisoire qui comprend 24 membres élus des deux établissements (diapositives 6 et 7). Le Conseil d'administration provisoire est défini par le décret. Il est construit de façon paritaire entre les deux établissements, à l'exception des représentants des usagers, compte tenu de l'impossibilité pour Le Mans Université de renouveler ses conseils centraux.

Le Conseil d'administration provisoire comprend aussi des représentants des collectivités territoriales et des partenaires des deux Universités (diapositives 7 et 8).

Monsieur LE GALL précise que les organes de gouvernance seront mis en place dans les deux mois à venir.

Il explique que le Conseil des membres a pour mission de réguler les relations entre les établissements et la ComUE.

A son installation, la ComUE sera composée de deux membres : l'Université d'Angers et l'Université du Mans. Des établissements associés se rajouteront par la suite. Deux demandes sont en cours, celles du C.H.U. d'Angers du C.H. du Mans.

Différentes compétences sont transférées à la ComUE dès sa création :

- . Délivrance du doctorat
- . Cap Europe
- . PEPITE
- . Actionnariat SATT

- . Archives Ouvertes
- . Comité Ethique Recherche

Monsieur LE GALL précise le rôle et la composition du Sénat académique (diapositives 12 à 16). Ce Sénat académique n'est pas conçu comme un Conseil académique classique. Son périmètre est strictement académique. Il est constitué uniquement des personnels et des usagers des deux universités, des représentants des établissements associés pourront également participer.

Le Sénat Académique est pensé comme un conseil des projets pour délibérer sur des sujets qui relèvent du périmètre académique. Il a un rôle de prospection et doit formuler des propositions. Il doit rendre différents avis, notamment sur la création de composantes relevant exclusivement de la ComUE et non pas des Universités d'Angers ou du Mans.

Le Sénat académique délibère sur tous les champs de compétences transférées et partagées, conformément aux statuts.

Il définit en outre les modalités de mise en œuvre de l'auto-évaluation de la ComUE.

Monsieur LE GALL rappelle qu'il a été prévu que la ComUE procède à une auto-évaluation de son fonctionnement, de la mise en œuvre de ses projets à l'issue d'environ quatre années. Cette auto-évaluation interviendra à mi-parcours de l'expérimentation qui est délimitée par l'ordonnance de décembre 2018.

Monsieur LE GALL précise les multiples niveaux de réflexion et les propositions envisageables dans le cadre du Sénat académique (diapositive 15).

Le Sénat académique sera composé de 42 membres élus appartenant aux deux conseils académiques actuels, auxquels pourront s'ajouter différents participants (diapositive 16).

Monsieur LE GALL précise que le Conseil d'administration provisoire s'est réuni le 4 février 2021. Il a adopté le règlement intérieur et le budget initial 2021 de la ComUE.

Le règlement intérieur précise notamment les modalités d'élections des membres des conseils centraux.

Concernant le budget initial, une partie des fonds sera consacrée aux projets qui intégreront rapidement le champ de compétences du Sénat académique. Dès que le Sénat académique sera en place, il sera possible de s'engager sur un certain nombre de projets qui ne sont pas encore précisément inscrits au budget mais qui font déjà l'objet d'un ciblage de financement.

Monsieur LE GALL précise le calendrier de mise en place :

- Mars 2021 : Mise en place du Conseil des membres
- Aux alentours du 15-16 avril 2021 \*: élections pour constitution du CA et du Sénat Académique
- 26 mai 2021 : élections du Président et du Vice-président

Les dates proposées dépendront du processus électoral mis en place à l'Université du Mans. Les élections pour le renouvellement des conseils centraux devraient se tenir la semaine du 9 mars 2021.

Monsieur MANGEARD précise qu'un projet pourrait se mettre en place, regroupant les sites de Laval, Le Mans et Angers. Il demande s'il est possible de prévoir une mise en place d'ici le 26 mai 2021.

*(post séance : les élections ont depuis cette séance été repoussées du 21 au 22 avril 2021).*

Monsieur LE GALL répond qu'il est possible d'entamer les discussions et de déterminer quels sont les besoins, les dispositifs à mettre en place permettant de faire avancer le projet. S'il s'agit d'un projet de grande envergure, il apparaît préférable d'attendre que les instances soient définitivement en place.

Le Conseil des membres devrait être installé en mars 2021. Ils pourraient déjà être conduits à réfléchir sur les projets existants.

Monsieur RULENCE demande quelle sera la durée du mandat des élus du Sénat académique et si les élections au Conseil académique du Mans et à celui d'Angers ont vocation à être synchronisées.

Monsieur LE GALL répond que les mandats s'arrêteront en cohérence avec le terme des mandats des conseils d'administration et des conseils académiques des établissements fondateurs. Des mouvements auront lieu, en fonction des calendriers respectifs.

Il avait été envisagé dans un premier temps un autre processus, lorsque les calendriers institutionnels étaient fiabilisés. Une négociation avait été entamée avec le Ministère sur la possibilité de faire coïncider les calendriers électoraux des 2 établissements membres. La crise sanitaire a retardé le calendrier électoral du Mans. En conséquence, les Angevins renouvelleront un peu plus tôt leurs élus aux instances puisque leurs mandats s'achèveront plus tôt que ceux des Manceaux.

Concernant le Sénat académique, Monsieur COADOU demande si les membres élus seront obligatoirement des élus du Conseil académique. Monsieur LE GALL répond par l'affirmative, le Sénat académique sera constitué des membres élus par et parmi les conseils académiques de l'Université d'Angers et du Mans, en respectant une parité de 50% des membres de chacun des établissements. Il ajoute que toutes les instances seront constituées de façon égalitaire entre les deux établissements.

Monsieur ROBLÉDO remercie Monsieur LE GALL pour sa présentation. Il précise que les collègues Manceaux doivent terminer leur processus électoral avant d'enclencher le calendrier évoqué. L'Université a d'ores et déjà prévu différents projets qui pourront faire l'objet d'un accompagnement, concernant la formation, la recherche, les relations internationales, la vie étudiante et la vie des personnels.

Madame LONG demande comment seront articulées les vice-présidences. Monsieur ROBLÉDO répond qu'il ne sera prévu qu'un seul Vice-président, notamment en charge de présider le Sénat académique. Il n'est pas envisagé de proposer différents vice-présidents thématiques. Monsieur LE GALL ajoute qu'il sera également possible de définir une articulation, une régulation et une interaction au niveau du Conseil des membres, qui inclura le Président et le Vice-Président de la ComUE, les deux présidents des établissements actuels et les vice-présidents statutaires des établissements.

## **2. Approbation des procès-verbaux du Conseil Académique**

### **2.1 Procès-verbal du 16 décembre 2021**

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 42 voix pour et 1 abstention ; 18 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Des problèmes d'accès au fil de conversation, et donc au formulaire de vote, ont été constatés.

### 3. Vie de l'établissement

#### 3.1 Position de l'Université d'Angers relative à l'article 5 de la LPR

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'il s'agit de recueillir la position de l'Université d'Angers concernant le processus de recrutement des maîtres de conférences. Ces derniers pourraient être recrutés sans qualification préalable par le CNU.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la gouvernance avait proposé qu'un débat soit instauré au sein de l'établissement, précisément au Conseil académique puis *in fine* au Conseil d'Administration, compétent pour se prononcer sur l'entrée de l'établissement dans l'expérimentation.

Monsieur ROBLÉDO précise que le dispositif d'expérimentation doit être encadré par un décret, à la suite du processus de concertation proposé par la Ministre voici une quinzaine de jours. Monsieur ROBLÉDO ajoute que, même si le décret n'est pas encore paru, il est possible de débattre de l'éventualité de recourir à cette expérimentation.

Il précise le cadre de la dérogation à la qualification du CNU (diapositives 23 et 24).

Il rappelle que l'expérimentation est prévue jusqu'en 2024 et ne concerne pas les disciplines de santé et celles permettant l'accès au corps des P.U. par la voie des concours nationaux d'agrégation (sections 1 à 6 du CNU).

Les positions argumentées des membres du Conseil académique restreint ont été recueillies puis regroupées par Monsieur DELABAERE.

Monsieur ROBLÉDO invite Monsieur DELABAERE à présenter le résultat du sondage qu'il a réalisé.

Monsieur DELABAERE explique que la collation des réponses concerne 15 répondants du Conseil académique restreint. Les réponses pouvaient porter sur différents points. Il précise que les chiffres mentionnés se rapportent au nombre de personnes qui ont émis des réponses à peu près similaires. Monsieur DELABAERE rappelle que le sondage était anonyme.

Certains collègues ont précisé qu'une consultation préalable avait été organisée au sein de leur département, certaines réponses peuvent ainsi présenter la tendance d'une section CNU.

Monsieur DELABAERE présente les arguments en faveur du « contre » (diapositives 26 à 29), en faveur du « pour éventuellement conditionnés » (diapositives 30 et 31), et les arguments en faveur du « peut-être, sous réserve » (diapositive 32).

Au vu des éléments présentés, Monsieur LAGARCE a le sentiment qu'une majorité de collègues se sont prononcés contre la mise en place de l'expérimentation. Monsieur DELABAERE rappelle que le sondage n'était pas un vote. 15 collègues ont transmis des arguments en faveur du « pour avec conditions », du « contre » ou du « peut-être ». La synthèse fait apparaître un nombre d'arguments plus important en faveur du « contre ».

L'objectif du sondage était de faire remonter des arguments. Monsieur DELABERE estime que la lecture de ces arguments est intéressante. Certains arguments n'avaient, par exemple, pas encore été formulés au niveau national.

Les réflexions récoltées sont proposées au débat des membres du Conseil Académique.

Madame HOWA explique qu'elle est membre du CNU et qu'elle a participé à différents comités de sélection (COS). Elle estime que les COS sont parfaitement aptes à juger un dossier de candidature. Les COS sont même davantage ancrés dans la thématique scientifique du candidat que les membres du CNU. Elle a le sentiment de réaliser deux fois le même travail, en tant que membre du CNU puis en qualité de membre d'un COS. En revanche, le risque de clientélisme local, de favoritisme local, lui semble représenter une dérive trop importante.

Si l'Université devait entrer dans l'expérimentation, elle devrait définir des règles précises, par discipline, pour être le plus objectif possible. Les habitudes de publication diffèrent beaucoup d'une discipline à l'autre. Elle est partagée sur la position à prendre quant à l'entrée dans l'expérimentation.

Monsieur ROY note que l'entrée dans l'expérimentation revient à proposer des sélections différentes, entre les personnes qualifiées et celles qui ne l'auront pas été. Cela pourrait entraîner une notion de « moins-value » pour ceux qui n'auraient pas obtenu la qualification. Certains maîtres de conférences (MCF) n'ont pas été qualifiés au préalable. Il demande si ces MCF ont souffert de manque de reconnaissance à ce titre.

Monsieur ROBLÉDO répond que des MCF étrangers, qui n'ont pas eu l'obligation de passer par le CNU, ont fait l'objet d'une étude de leur dossier en Conseil académique restreint. Cette possibilité existait avant la LPR. Ce type de demande n'a jamais été validé à l'Université d'Angers.

L'Université a en revanche recruté un collègue Professeur, étranger, non passé par le CNU mais dont le dossier a été étudié par 2 rapporteurs du Conseil académique restreint. Ces rapporteurs avaient formulé un avis favorable, le COS a par la suite classé ce collègue en position numéro 1. L'intégration de cet enseignant s'est très bien passée.

Monsieur ROY note que l'Université d'Angers a peu utilisé cette possibilité. Monsieur ROBLÉDO répond que des dossiers arrivent tous les ans dans ce cadre et sont clairement identifiés. Un seul personnel a été recruté sans avoir obtenu de qualification en tant que Professeur. Les demandes pour devenir Maîtres de conférences, sans qualification préalable, n'ont jamais été retenues.

Madame GESLIN précise qu'elle partage les avis en faveur du contre qui ont été présentés par Monsieur DELABAERE. Elle demeure favorable à une simplification des procédures. Les personnes dont les travaux relèvent de différentes sections sont en difficulté lors de la qualification. Un recrutement local éviterait ce type de problèmes et faciliterait l'examen des dossiers de personnes étrangères, pas toujours au fait de la procédure administrative qui est assez lourde. Certains étrangers ne sont pas qualifiés parce que leur dossier est incomplet ou ne correspond pas aux attendus. Elle craint en revanche les dérives de favoritisme et de clientélisme avec l'introduction d'un recrutement local.

Monsieur DENECHERE note qu'il est déjà possible de recruter des enseignants sans qualification préalable, pour des cas exceptionnels. Il estime que cette nouvelle expérimentation n'apporte rien de plus.

Monsieur ROBLÉDO répond que la procédure actuelle n'est possible que pour des cas particuliers. Elle s'applique aux personnes qui ne disposent pas d'un doctorat français ou à

celles qui ne disposent pas de doctorat, mais qui justifient d'une expérience les dispensant de la détention du diplôme.

Monsieur LAGARCE réagit aux propos de Madame HOWA. Il estime que le travail mené lors du CNU et celui réalisé lors des COS sont différents. Le CNU vérifie qu'une personne est habilitée, dispose des capacités et du parcours lui permettant de candidater à un poste de MCF. Les COS procèdent à des recrutements et opèrent un classement par rapport à un poste donné. En fonction des besoins, les COS vont prêter davantage attention à la partie recherche, d'autres à la partie enseignement. Les recrutements sont réalisés en adéquation avec une fiche de poste. Le CNU pose un regard national et permet un préfiltre pour les COS.

Il entend en revanche la position à l'égard du recrutement des candidats étrangers. L'Université venant d'obtenir le label HSR4R (« Human Resources Strategy for Researchers »), il est pertinent d'accompagner spécifiquement ces candidats étrangers. Il ne faut pas remettre en cause le système national de préfiltre relevant du CNU. Il n'a pas le sentiment que cette expérimentation apporterait une plus-value.

Madame PELOILLE précise que les membres du CNU jugent l'aptitude à se présenter à un concours. Les COS jugent l'adéquation du candidat aux besoins du département et d'une équipe d'accueil. Les deux fonctions ne sont pas l'exacte superposition l'une de l'autre.

Madame VIGNON-BARRAULT prend l'exemple de la section de droit privé à laquelle elle appartient. De très nombreux dossiers de qualité sont réceptionnés pour un poste unique de Professeur. Elle estime qu'il serait délicat de départager les candidats sans bénéficier d'une appréciation objective par une instance nationale. Le recrutement local a tendance à favoriser le clientélisme et à engendrer une ambiance délétère. Il lui semble nécessaire qu'une instance nationale donne un avis objectif sur un dossier. Les COS sont ensuite chargés du recrutement d'un collègue dont le profil doit correspondre à une fiche de poste.

Madame Hélène HOWA souhaite préciser ses propos précédents. Le CNU et les COS ne font pas le même travail, mais lorsqu'un enseignant appartient à la fois au CNU et au COS, il doit refaire le travail déjà réalisé par le CNU.

Madame LONG précise que l'expérimentation pose la question de l'attractivité des carrières. Certains enseignants sont vacataires, ou relèvent de différents statuts, la plupart espèrent une carrière universitaire. Il peut être difficile d'inciter les étudiants à s'inscrire en Doctorat si, par la suite, aucune instance nationale ne se prononce sur leur qualification. Le CNU permet de réguler un début de carrière. Le recrutement réalisé essentiellement en local pourrait conduire à une ambiance particulière.

Monsieur ROBLÉDO fait part de ses observations par rapport à ce qui vient d'être exprimé. Il explique que les dérives potentielles de népotisme, de clientélisme pourraient également s'observer pour les personnes déjà qualifiées. Ce n'est pas le cas. Cela revient à accuser les COS de favoritisme. Certains candidats locaux sont qualifiés et parfois recrutés. Le COS n'a pas pour autant favorisé leur candidature.

Il estime que les critères qui pourraient être proposés dans ce type de dispositifs doivent être clairement établis.

Actuellement, les COS rédigent, à l'issue de chaque processus de recrutement, un rapport sur la justification de l'ordre des candidats classés.

Un autre argument avancé par les membres du Conseil académique restreint en faveur du « contre » était que le Doctorat ne constituait pas un bon critère. Il estime que cela est discutable. L'expérimentation pourrait permettre de responsabiliser un jury de thèse, qui serait tenté de délivrer un doctorat en ayant à l'esprit que le candidat ne sera pas qualifié par le CNU. Le Doctorat doit conserver sa véritable valeur.

Si l'expérimentation devait être menée, le volume de dossiers à traiter par les COS serait beaucoup plus important. Cela pourrait peut-être, *in fine*, nuire à la qualité de l'expertise réalisée pour chaque dossier.

A l'instar de Madame GESLIN, Monsieur ROBLÉDO a eu connaissance de personnes qui relevaient de plusieurs sections et qui connaissaient des difficultés lors de la présentation de leur dossier au CNU, malgré un dossier de qualité.

Monsieur DENECHERE note qu'il est déjà actuellement possible de traiter certains dossiers qui n'ont pas fait l'objet d'une qualification préalable. Il se demande la portée de cette expérimentation, si ce n'est une simple remise en cause d'un écosystème qui existe et qui n'est pas parfait. S'il estime que l'interdisciplinarité n'est pas valorisée, il se demande quel serait l'intérêt de l'Université d'Angers à entrer dans l'expérimentation.

Monsieur ROBLÉDO répète qu'il est possible de déroger à la qualification uniquement pour des titulaires de diplômes étrangers. Ce sont des cas très particuliers.

Monsieur DENECHERE répond qu'il ne sera pas possible de recruter beaucoup de MCF qui n'auront pas été qualifiés. Cela restera des exceptions.

Il estime que cet article masque d'autres objectifs, qui pourraient faire l'objet d'autres discussions.

Dans le fil de discussion, Madame MATHIEU précise qu'elle a déjà vu d'excellents dossiers étrangers mais jamais d'excellents dossiers de non-qualifiés.

Dans le fil de discussion, Monsieur SAUBION précise qu'actuellement, pour pouvoir postuler sur un poste de MCF sans passer par la qualification, il faut exercer un emploi équivalent à l'étranger (il existe d'ailleurs des tableaux d'équivalence du Ministère). Le CNU peut accorder une dispense pour les candidats qui ont une thèse étrangère. Par ailleurs, en tant qu'ancien membre du CNU, il approuve l'argument de Madame MATHIEU : les très bons candidats sont qualifiés.

Madame HOWA demande quel est le pourcentage de doctorants non qualifiés et si un véritable filtre est opéré par le CNU. Ce pourcentage semble différer d'une section CNU à une autre.

Monsieur ROBLÉDO précise que les pourcentages sont très variés. Monsieur DELABAERE avait présenté les éléments détaillés lors du Conseil académique du 16 décembre 2020. Les pourcentages de qualification des disciplines de droit économie gestion sont par exemple très faibles. Dans le fil de discussion, les tableaux présentés en décembre sont mis à disposition des membres du Conseil académique.

Monsieur DELABAERE explique que, parmi les remarques formulées, il a été précisé que la qualification était un label de qualité sur l'aptitude à enseigner et à faire de la recherche. Les COS sont chargés de recruter un personnel au regard d'une fiche de poste. Il estime que cela n'est pas toujours vrai. Il prend l'exemple de la discipline S.V.T. qui recense 84% de qualifiés, tandis que le droit recense 30% de qualifiés. Certaines sections ne qualifient pas par rapport à une aptitude ou à des compétences, mais en tenant compte du nombre de postes qui sont effectivement mis au concours. Le CNU opère en ce cas déjà une véritable sélection.

En conséquence, les COS relevant de certaines sections accueillent beaucoup de dossiers pour chaque poste car le vivier est limité. Le CNU s'est contenté d'un travail de vérification des aptitudes des candidats, sans tenir compte du nombre de postes proposés au concours. Pour d'autres sections, les comités de sélection ont un travail moins important à réaliser.

Monsieur SÉJOURNÉ précise que les échanges font apparaître des éléments à la fois positifs et négatifs. Le concernant, il relève de la section d'économie. Il constate que depuis quelques années, le CNU qualifie des candidats parce qu'ils ont rédigé une thèse de valeur et disposaient des deux publications nécessaires. En réalité, le travail de thèse était réalisé en laboratoire et certains articles étaient coécrits avec les directeurs de thèse. Il était difficile de déterminer ce qui relevait du travail du candidat et quel était son réel niveau.

Le rôle du COS est ici primordial car il permet de demander aux candidats de présenter un article. Cela donne une vision plus précise du niveau du candidat.

Il estime que le CNU a un travail difficile, forcément imparfait, même s'il constitue un filtre important.

Monsieur ROY demande s'il est prévu une modification du fonctionnement du CNU. Il estime son fonctionnement assez hétérogène.

Monsieur ROBLÉDO répond que cela fait partie des questionnements transmis par les membres de la communauté universitaire. Il lui semble difficile de gérer les hétérogénéités qui existent entre les différentes sections du CNU. Des doctrines se sont créées au fil du temps, les critères des sections CNU restent pérennes dans le temps. Le calendrier pour amorcer ces réflexions n'est pas encore clairement établi.

Concernant le titre de docteur, Madame LONG précise qu'il existe des thèses universitaires et des thèses plus professionnelles. Le même titre de docteur est délivré. Dans certaines matières, un doctorant qui fait une thèse CIFRE rencontre des difficultés pour faire une carrière universitaire. Elle estime qu'une réflexion devra être menée sur ce type de questions, en termes de recrutement. Il semble délicat d'être aussi exigeant avec quelqu'un qui travaille, qui fait sa thèse en 7 ans, qu'avec quelqu'un qui bénéficie d'une allocation et qui rédige sa thèse en 3 ans.

Monsieur SAUBION précise que les CNU ont des fonctionnements différents qui garantissent la partie nationale du concours sur un poste de fonctionnaire d'état. Cela lui semble très important de conserver cet aspect. Il a le sentiment que ce dispositif aura tendance à différencier encore davantage les établissements. Il est possible d'imaginer qu'un candidat recruté par une Université de renommée n'aura pas le même ressenti qu'un candidat retenu par une Université moins reconnue.

Concernant les aspects interdisciplinaires, un nouveau dispositif permet d'identifier les candidats qui n'arrivaient pas bien à se positionner sur une discipline. Il estime qu'un candidat qui a un très bon dossier est nécessairement qualifié. Quelques cas de candidats étrangers posent des difficultés. Ces candidats ont parfois un très bon dossier mais ne sont pas qualifiés parce qu'ils n'ont, par exemple, jamais enseigné ou qu'ils peuvent avoir des lacunes en Français. Ces cas restent exceptionnels. Le cadre national de vérification d'une aptitude lui semble essentiel.

Après ces échanges, Monsieur ROBLÉDO propose aux membres du Conseil académique de se prononcer par l'intermédiaire d'un vote.

Monsieur DELABAERE rappelle qu'un décret d'application doit paraître. Les membres du Conseil académique ne peuvent se prononcer qu'en fonction des éléments dont ils ont connaissance. Le décret à venir pourrait modifier les réflexions actuelles.

Compte-tenu des éléments dont ils ont connaissance, les membres du Conseil académique ne sont pas favorables à ce que le Conseil d'administration propose l'entrée de l'Université d'Angers dans l'expérimentation permettant de recruter, pour certains postes, des candidats non qualifiés par le CNU.

La proposition de mettre en place à l'Université d'Angers le dispositif d'expérimentation ouvert à l'article 5 de la loi de programmation de la recherche est rejetée à la majorité avec 26 votes contre, 8 voix pour et 27 abstentions.

#### **4. Enseignement et vie universitaire**

##### **4.1. Retour sur la visite du comité d'évaluation HCERES du premier cycle**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Le Conseil scientifique du HCERES s'est rendu à l'Université d'Angers le 3 février 2021. Ils ont remercié l'ensemble des équipes pour le travail réalisé. Le Conseil scientifique a rencontré 12 équipes pour bénéficier d'informations supplémentaires, sur certaines formations spécifiques.

Madame MALLET précise les principaux thèmes abordés lors de cette visite, menée avec le Président, les directeurs de composante qui ont pu être présents, Monsieur BOISSON en tant que chef de projet Thélème, certains directeurs de services centraux, Madame Christine MENARD et elle-même (diapositive 35).

L'approche par compétences est relevée comme l'un des points faibles de l'autoévaluation.

Madame MALLET estime que les échanges ont été constructifs et bienveillants, même s'ils n'ont duré qu'1 heure.

Madame TRAVIER le confirme. Les enseignants sont en attente d'un retour écrit. Madame MALLET répond que ces remarques seront transmises fin mars. L'Université doit retourner ses observations entre le 19 et le 23 avril 2021.

Madame MALLET ajoute que, concernant les Masters, la visite se tiendra après le dépôt de l'offre de formation.

##### **4-2 Autoévaluation des formations de niveau Master**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle explique que 38 formations de cycle master devaient être autoévaluées. L'Université d'Angers propose en réalité davantage de formations, mais certaines sont en co-accréditation avec d'autres universités. Dans ce cadre, elles ont directement été transmises par les universités correspondantes.

Les 38 dossiers présentés ont été relus par 5 membres élus du bureau de la CFVU : Monsieur Mathieu EVEILLARD, Monsieur Jean-Michel YVARD, Madame Sandrine TRAVIER, Madame Gaëlle PANTIN-SOHIER et Monsieur Didier BOISSON.

Ils ont également été relus par 3 des vice-présidents membres du bureau de la CFVU : Madame DEBSKI, Madame BOUVIER et Madame MALLET.

Madame MALLET remercie les membres du bureau pour cette relecture attentive.

La vérification des pièces, qui a constitué un important travail, a été réalisée par les collègues de la DEVEC.

L'ensemble des dossiers doivent être déposés sur la plateforme HCERES le 15 février 2021 au plus tard.

L'autoévaluation des formations de niveau Master est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 46 voix pour et 6 abstentions ; trois membres se sont déconnectés en cours de séance ; 6 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

#### **4-3 Autoévaluation des dossiers champs de formation**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle rappelle que l'établissement doit structurer son offre de formation en champs de formation.

Les dossiers ont été modifiés par rapport aux dossiers présentés voici 5 ans. Sont désormais uniquement concernées les formations de Master pour un même champ, et non pas les licences. Cela a rendu l'exercice plus complexe. 5 champs sont identifiés à l'Université d'Angers (diapositive 39).

Les composantes proposent des formations qui sont très bien identifiées, complémentaires, mais qui ne nécessitent pas de coopération entre les équipes d'un même champ, commun à différentes composantes. Même si les enseignants-chercheurs sont amenés à travailler dans les mêmes laboratoires, les mêmes SFR, les formations de Master sont plutôt centrées sur leurs travaux de recherche.

Certaines formations relèvent même davantage de travaux inter-champs qu'intra-champs. Il est délicat de proposer une rédaction commune, ou un travail commun sur les formations, pour un dossier d'un même champ qui relève de plusieurs composantes.

A la suite d'une question de Monsieur SÉJOURNÉ dans le fil de discussion, Madame MALLET répond que les champs étaient déjà proposés il y a 5 ans, mais en incluant les licences. Il pouvait être observé davantage d'interactions entre les champs pour les licences, notamment dans le cas de doubles licences. Les masters sont plus spécifiques, davantage centrés sur les travaux de recherche.

Concernant les points forts, il est observé un taux d'attractivité assez important des masters et un taux d'insertion tout à fait honorable, un dynamisme réel concernant les relations internationales, l'alternance, la formation tout au long de la vie.

Les passerelles ne sont en revanche pas assez instaurées. Le sous-encadrement est important. Des problèmes de recrutement peuvent être constatés avec un taux de pression, mais également un taux d'évaporation qui sont importants. Des modules en anglais devront par ailleurs être développés.

Monsieur SÉJOURNÉ précise que voici 5 ans, un champ regroupait la Faculté de droit économie gestion et l'ESTHUA, ce qui n'est plus le cas à présent. Madame MALLET répond qu'ont été pris en considération les domaines dans lesquels les U.F.R. se sont positionnées au moment de la définition de l'offre de formation voici 5 ans.

Monsieur SÉJOURNÉ estime que le positionnement précis n'est pas simple. La notion de champ lui semble complexe à appréhender. Madame MALLET rejoint cette analyse, les champs de formation regroupent des formations qui sont en réalité très différentes les unes des autres.

Elle ajoute qu'il serait peut-être pertinent de travailler sur la notion de champ dans le cadre de la prochaine offre de formation, qui devra être définie dans 6 ans.

L'autoévaluation des dossiers champs de formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 40 voix pour et 5 abstentions ; 13 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

#### **4-4 Autoévaluation des formations de l'IUT**

Monsieur MANGEARD présente ce point.

Il précise que les formations de l'IUT sont évaluées en suivant un processus particulier faisant intervenir une commission consultative nationale, qui est une émanation du HCERES. Cette commission évalue sur 3 vagues les 110 IUT de France et elle se compose de commissions pédagogiques nationales regroupant la vingtaine de spécialités des sections des IUT.

L'évaluation de cette année est particulière. L'IUT proposait des D.U.T. et va désormais proposer un Bachelor en septembre 2021. Il était demandé une autoévaluation de l'IUT, mais avec une projection sur le Bachelor, ce qui a rendu l'exercice un peu particulier.

L'IUT a produit un certain nombre d'indicateurs, qui peuvent être comparés avec les 110 IUT existants.

Compte-tenu de la mise en place du Bachelor, Monsieur MANGEARD suppose que la prochaine évaluation se fera avec les licences professionnelles.

Le taux de pression constaté est de 31. Il est relativement élevé. Ce taux de pression masque de grandes disparités. Certaines formations reçoivent plus de 100 dossiers pour une place, notamment le département GMP, pendant que d'autres spécialités en reçoivent 15. Cela a une incidence sur la pédagogie.

Le décret relatif au Bachelor incite les IUT à accueillir 50% de titulaires de baccalauréats technologiques. Suivant le taux de pression observé en fonction des spécialités, les recrutements seront réalisés à des niveaux différents.

L'IUT accueille 1 664 étudiants cette année. La plupart des licences professionnelles seront intégrées dans le futur Bachelor.

Différents points forts peuvent être mis en évidence. Le taux de réussite est élevé : 81% en 2 ans, 93% en 3 ans. Monsieur MANGEARD s'en réjouit. L'IUT Angers-Cholet fait partie du top 3 des IUT de France par rapport au taux de réussite.

Ce taux de réussite élevé s'explique par plusieurs raisons. Certains départements ont un taux de pression élevé. Le niveau des lycéens recrutés est donc important, même chez les titulaires d'un baccalauréat technologique. Lorsque le taux de pression est moins élevé, une pédagogie très adaptée est mise en place, notamment pour l'accueil des bacheliers technologiques. Le dispositif DARRE est un réel appui. Un tutorat est mis en place avec les 2èmes années. Il sera renforcé puisque les étudiants seront désormais présents au moins trois années.

L'évaluation des formations est réalisée en partenariat avec la DEVEC et la DPE. Cela permet d'améliorer continuellement les formations.

Concernant l'international, des cours en anglais ont été mis en place, notamment sous l'impulsion de Madame Karima THOMAS et de ses collègues. Un semestre international, des semaines internationales ont été proposés. Un effort considérable a été mené dans ce cadre.

L'alternance est en croissance continue. L'IUT accueillait 228 alternants en 2016 (en contrat de professionnalisation ou en apprentissage), elle en accueille désormais 338, ce qui représente une croissance de 48% en 4 ans. Cela répond à la demande de la tutelle qui souhaite privilégier l'alternance, afin d'augmenter les taux d'insertion professionnelle. Monsieur MANGEARD précise que les licences professionnelles ont un taux d'insertion de 80%. Dans le cadre du Bachelor, il sera exigé d'avoir un étudiant sur 2 qui poursuit des études et qui s'insère professionnellement.

Les ressources propres sont en augmentation, puisque l'IUT accueille davantage d'alternants. L'IUT Angers-Cholet est à environ 25% en dessous du budget moyen par rapport à d'autres IUT.

La rénovation des locaux de l'IUT représente un point fort. Un effort considérable est réalisé depuis 15 ans. La rénovation devrait être achevée en janvier 2022. Les salles peuvent désormais accueillir plus d'étudiants. Un certain nombre d'équipements ont été mis en place, avec des projets de plateformes technologiques qui vont permettre d'enseigner dans de très bonnes conditions.

Deux points de vigilance peuvent être observés.

Le premier concerne le site de Cholet. L'IUT n'a qu'un seul département, le département carrières sociales. Une réflexion est menée pour proposer le passage du Bachelor à Cholet.

Le deuxième point de vigilance est similaire à ce qui peut être observé dans les autres composantes de l'Université, le taux d'encadrement est faible.

Monsieur MANGEARD explique que le Bachelor va pouvoir être complètement organisé en compétences. L'assemblée des directeurs d'IUT travaille avec le LabSET afin de pouvoir proposer toutes les formations en compétences.

Dans le cadre de l'autoévaluation, l'IUT aura la visite de 2 personnalités de la commission consultative nationale, qui viendront faire une visite en mai juin 2021. Chaque département de l'IUT aura la visite de deux membres de cette commission pour faire un point.

Monsieur ROBLÉDO note la forte implication des collègues de l'IUT, notamment au regard de la volonté de rester parmi les premiers IUT de France concernant le taux de réussite en 2 ans et en 3 ans. Il note également le souci permanent de proposer des formations en cohérence avec l'objectif de l'IUT, avec une insertion professionnelle importante.

Une réflexion est mise en place dans les départements concernant le Bachelor universitaire technologique. Cette mise en place suscite différentes interrogations des collègues qui se demandent si l'accueil de 50% de bacheliers technologiques va modifier la philosophie des formations. L'IUT avait déjà signé une convention avec le Rectorat pour avoir des taux de bacheliers technologiques, même professionnels, supérieurs à ce qui était exigé au niveau national. Les taux n'étaient pas aussi importants que 50%.

Monsieur ROBLÉDO ne doute pas que l'IUT d'Angers-Cholet relèvera le défi, en s'appuyant sur tous les dispositifs mis en place au sein de l'établissement pour accompagner les étudiants vers la réussite.

Monsieur RULENCE précise que l'Université est reconnue pour sa réussite en licence. Au sein de l'Université d'Angers, l'IUT est également reconnu au niveau national pour son taux de réussite, dans les différents classements.

Le site de Cholet est un point de vigilance important.

Le taux d'encadrement des enseignants connaît d'importantes disparités entre les départements. Certains questionnements doivent être soulevés.

Concernant l'insertion professionnelle post DUT et post LP, une inconnue demeure puisqu'il n'est actuellement pas possible de connaître la réaction des étudiants qui vont intégrer un B.U.T. Vont-ils davantage s'intégrer dans une logique de poursuite d'études ou envisager plutôt l'insertion professionnelle ? Les taux de pression forts impliquent le recrutement de lycéens brillants qui ont souvent de l'ambition. Les objectifs d'insertion professionnelle pourraient être alors être concurrencés par les objectifs de poursuite d'études.

Monsieur ROBLÉDO a noté la volonté de l'IUT de travailler à l'échelle de l'établissement sur les passerelles. Cela lui semble très pertinent.

Monsieur MANGEARD répond qu'une réflexion est en cours avec l'IAE et avec la Faculté de droit économie gestion. Cette réflexion permet de montrer le champ des possibles aux étudiants. Les passerelles peuvent permettre aux étudiants de mieux travailler leur parcours professionnel. La réflexion est bien aboutie concernant le domaine du tertiaire. Elle va se poursuivre avec Polytech.

L'autoévaluation des formations de l'IUT est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 47 voix pour et 2 abstentions ; 9 membres se sont déconnectés en cours de séance.

#### **4-5 Cadrage de la future offre de formation du premier cycle – vote**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Madame MALLET précise que le cadrage présenté a été réfléchi par les membres du comité licence master et du bureau de la CFVU.

La note de cadrage rappelle les différents textes réglementaires nationaux applicables à ces diplômes.

Elle met en évidence les points saillants de la note de cadrage.

Il est important de proposer l'offre de formation la plus lisible possible. Le recours à des mentions hors nomenclature est envisageable uniquement si cela accroît fortement la lisibilité

de l'offre (ce qui est le cas pour l'ESTHUA). Voici 5 ans, certains parcours de licence professionnelle intégraient difficilement les intitulés de mentions. Les intitulés doivent être définis au moment du dépôt de l'offre de formation au HCERES, qui donne son avis ensuite à la DGESIP. La décision d'accorder ou non la mention appartient *in fine* aux experts de la DGESIP. Chaque nouvelle mention doit par ailleurs être accompagnée d'une fiche RNCP. Pour clarifier l'offre de formation, il est souhaité que le nombre de parcours et le nombre d'options restent assez limités.

L'équipe pédagogique doit occuper un rôle central. Une équipe pédagogique n'est pas uniquement constituée d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, mais également du personnel de la scolarité, des ingénieurs pédagogiques, des personnels en charge de la modularisation, des chargés d'accompagnement pour les premières années. Le conseil de perfectionnement doit s'appuyer sur l'équipe pédagogique.

Le point sur lequel l'Université est le plus en difficulté est l'approche programme par compétences et l'évaluation par compétences. Il ne sera pas possible d'évaluer toutes les formations par compétences en 2022. Il sera nécessaire, au cours de ce prochain contrat, d'aborder sérieusement la réflexion relative aux compétences, soit pour décliner la formation par compétences, voire proposer une évaluation par blocs de compétences.

Les Bachelors seront déclinés en compétences. Une réflexion est entamée pour les licences professionnelles et les masters, mais il est important que les équipes pédagogiques envisagent cette réflexion pour les licences, qu'elles s'inscrivent dans le cadre de Thélème ou non. La note de cadrage propose une annexe qui expose ce qu'est l'approche programme par compétences. Madame BOUVIER, Madame DESBKI et Madame LUSSON vont préparer un webinaire et une journée d'e-pédagogie sur ce sujet. Les syllabus doivent présenter des objectifs d'apprentissage, mais également les compétences visées.

Il est nécessaire de renforcer la personnalisation des parcours. Le 3PE doit revêtir une importance sur l'ensemble du cursus. Les passerelles doivent être renforcées.

Les parcours enrichis pourront proposer des UE d'ouverture ou optionnelle, en particulier à distance.

Madame GROLLEAU a commencé un travail sur la proposition des micromaster. Il s'agirait de proposer quelques UE de Master disponibles à distance pour des étudiants de L3, dans l'objectif de leur permettre de commencer à réfléchir sur le master qu'ils souhaiteraient intégrer. Certaines UE pourraient être acquises dès la licence.

Il convient également de réfléchir à la valorisation de toutes les expériences des étudiants, qu'il s'agisse en particulier de l'engagement des étudiants ou des stages. Une réflexion est encore en cours sur la possibilité de rendre obligatoire un stage en licence. L'objectif serait que tous les étudiants aient pu suivre un stage en intégrant la L3.

Concernant l'internationalisation, Madame MALLET rappelle que la certification en langue anglaise sera obligatoire à compter de la rentrée suivante pour tous les étudiants de licence et de l'IUT.

Un certain nombre de conventions de partenariat seront revues dans le cadre du nouveau contrat. Des difficultés ont été soulevées à ce niveau dans le cadre du contrat en cours.

Madame MALLET dresse un point sur la soutenabilité de l'offre de formation. Le coût total de l'offre de formation doit rester constant.

S'il est possible de diminuer la charge de l'enseignement en licence, en envisageant par exemple des enseignements en mode hybride, en utilisant l'accompagnement des tuteurs, alors les marges de manœuvre qui pourraient être dégagées seraient réaffectées au développement des masters.

Ces marges de manœuvre pourraient également permettre de diminuer les charges d'enseignement des enseignants et enseignants-chercheurs, afin de leur permettre de faire davantage de recherche.

Monsieur RULENCE demande s'il s'agit d'une certification en langue anglaise uniquement. Madame MALLET répond que le Ministère finance la certification en langue anglaise, sauf pour les formations dans lesquelles les étudiants ne font pas d'anglais.

Monsieur RULENCE demande également si le coût constant doit être entendu pour une offre constante. Il est possible d'envisager que de nouvelles formations se développent car elles répondent à un besoin. Il demande si de nouvelles formations devraient ponctionner l'ensemble des formations existantes.

Des forces sont certes actuellement constatées en licence, mais il ne s'agirait pas de renforcer les masters en appauvrissant le dynamisme des licences, qui sont actuellement l'atout majeur de l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le taux d'encadrement constaté à l'Université est très faible. Augmenter l'offre de formation en licence risque d'accroître cette difficulté. Il ne s'agit pas de dégrader la qualité de l'offre de licence, notamment au niveau de l'accompagnement dont bénéficient les étudiants. Imaginer de nouveaux parcours semble difficile. S'il apparaissait intéressant de se positionner sur de nouveaux secteurs, il conviendrait de déterminer ce qui ne pourrait plus être proposé.

L'Université doit prêter davantage attention à l'attractivité de ses masters. Les marges de manœuvre qui pourraient être dégagées au niveau licence devront en priorité être reportées au niveau master.

Monsieur SÉJOURNÉ demande quels seront les organismes certificateurs pour la langue anglaise. Madame MALLET répond qu'il s'agit de l'organisme PeopleCert, qui a remporté l'appel d'offres du Ministère. Cette certification pourra être mise en œuvre dès l'année prochaine.

Monsieur YVARD précise que cet organisme n'est pas connu, mais il a remporté l'appel d'offres.

A la suite d'une nouvelle demande de précisions de Monsieur SÉJOURNÉ, Madame MALLET répond que l'appel d'offres concernait l'ensemble des universités françaises.

Madame MALLET précise qu'un autre cadrage sera prévu pour les masters et présenté lors d'un prochain Conseil académique.

Le cadrage de la future offre de formation du premier cycle est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 39 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions ; 1 membre s'est déconnecté en cours de séance ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## 5. Affaires générales et statutaires

### 5-1 Point d'étape du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap

Madame RICHARD présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que l'objectif de cette présentation est d'expliquer la méthodologie utilisée pour l'écriture du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap.

Elle souhaite qu'une majorité de personnes puisse y participer et elle espère recueillir des avis sur les éléments présentés.

L'Université dispose actuellement d'un schéma directeur en matière de politique du handicap au titre de la période 2016-2020. Ce schéma a conduit à un certain nombre de résultats, même si son pilotage a été impacté par la crise sanitaire durant cette dernière année.

Elle précise que le dispositif des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) concerne l'accessibilité aux bâtiments.

Un relais handicap a été créé à la DEVEC, avec le soutien très efficace de Madame Julie BESSON, qui a permis une nette amélioration de l'accompagnement proposé aux étudiants en situation de handicap.

Le SUMPPS a joué un rôle essentiel pour juger de l'adaptation des conditions d'examens.

La politique du handicap concerne aussi les personnels. Une gestionnaire des ressources humaines s'occupe spécifiquement de l'accompagnement des personnels en situation de handicap.

La B.U. a adapté ses locaux.

Différents partenariats ont été conclus.

Ces éléments ne sont pas exhaustifs et ne traduisent pas les efforts qui sont menés par chacun au quotidien pour intégrer le mieux possible les étudiants et les personnels en situation de handicap.

Pour l'écriture de ce nouveau schéma, des réunions préliminaires se sont tenues entre les acteurs qui avaient participé au schéma précédent. Ces réunions ont permis de proposer une déclinaison du schéma en 4 axes.

Des contacts ont été pris, des rencontres ont été formalisées. Un questionnaire a été proposé par Madame Claire MANDIN et différents interlocuteurs pour essayer de recueillir des idées sur ce qui pourrait être important.

La gouvernance souhaite inclure le schéma directeur en matière de politique du handicap dans la politique égalité menée à l'Université d'Angers.

Elle précise la constitution des comités de pilotage et opérationnel (diapositives 52 et 53).

Les animateurs des différents groupes de travail bénéficieront d'une très grande latitude et liberté dans la façon dont ils s'organiseront pour les groupes de travail, dans le choix des collègues avec lesquels ils travailleront.

Le comité opérationnel sera constitué de 4 binômes animateurs des groupes de travail pour chacun des axes. Chaque binôme associera un enseignant-chercheur ou un enseignant et un personnel BIATSS.

La constitution des binômes a été réalisée en fonction des personnes qui ont manifesté leur intérêt. Il est toujours possible de se manifester.

Le premier axe s'intitule : abaisser les barrières. L'objectif est que ce nouveau schéma soit moins centré sur des mesures individuelles permettant de proposer des compensations à des personnes en situation de handicap, même si elles restent nécessaires. L'objectif est que ce schéma privilégie une approche systémique, dès le départ, pour abaisser les barrières.

L'axe 2 sera spécifiquement consacré à la question des étudiants, de leur accès aux études et à la vie étudiante.

Une réflexion sera menée sur les étudiants aidants, afin de définir ce qui peut être proposé pour ces étudiants qui ne sont pas en situation de handicap mais qui sont les premiers relais de personnes en situation de handicap. Ces étudiants peuvent connaître différentes contraintes.

L'axe 3 concerne les personnels et le déroulement des carrières. Un focus sera réalisé sur les situations de handicap pérennes ou ponctuelles, comme la maladie chronique. Une réflexion sera également menée sur les personnels qui sont les aidants principaux de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées. Cela a un lien avec le plan d'égalité professionnelle femmes hommes, ces personnels aidant étant majoritairement des femmes.

Le 4ème axe sera consacré au panorama des activités d'enseignement et de recherche liées à la question du handicap.

Madame RICHARD sera co-animatrice de ce 4ème axe mais précise qu'elle céderait volontiers sa place si un enseignant ou un enseignant-chercheur se montrait intéressé pour assurer cette mission.

Elle précise les conditions de l'animation par binômes (diapositive 59).

Les fiches action devraient être proches des fiches réalisées dans le cadre du plan égalité (diapositive 60).

Il sera important de constituer une base de données, notamment des personnes compétentes, de ressources en interne, de partenariats extérieurs. Cette base devra être créée dès la phase d'écriture du schéma (diapositive 61).

Madame RICHARD précise que cette réflexion sera présentée à l'ensemble des instances collégiales de l'Université, de façon à pouvoir incorporer les remarques, réflexions ou souhaits de participation, utiles pour l'écriture du schéma directeur.

Un forum sera organisé avec les étudiants et les personnels en situation de handicap, voire peut-être un événement qui serait programmé en avril-mai mais qui reste toutefois à confirmer.

Madame Nathalie MENAR a accepté d'assurer le suivi administratif de ce dossier. Elle s'occupe également du suivi administratif du plan d'égalité femmes-hommes. Madame RICHARD la remercie vivement pour avoir accepté de piloter les aspects administratifs du schéma directeur en matière de politique du handicap.

Des lettres de missions sont en cours de rédaction pour les porteurs d'axes.

Monsieur ROBLÉDO remercie Madame RICHARD pour sa présentation. Il invite les élus à proposer leur participation aux groupes de travail, aux personnes qui pourraient être en mesure d'apporter une contribution à cette réflexion.

Madame RICHARD précise que les personnes intéressées peuvent transmettre leurs coordonnées par courriel à Madame Claire MANDIN. Elle ajoute que tous les personnels qui travaillent sur la question de l'inclusion ou du handicap gagneraient à entrer en contact et à travailler en réseau. Le sujet du handicap est présent dans de très nombreuses disciplines différentes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 17h54.

**Le Président de  
l'Université d'Angers,**  
*Christian ROBLÉDO*

***Signé***

**La vice présidente de la  
CFVU**  
*Sabine MALLET*

***Signé***

**Le Directeur général des services  
de l'université d'Angers**  
*Olivier HUISMAN*

***Signé***

**1. ANNEXE : diaporama de la séance du 8 février 2021**

# Conseil Académique plénier du Lundi 8 février 2021

## **Ordre du jour :**

1. Information
2. Approbation du procès-verbal du CAC
3. Vie de l'établissement
4. Enseignement et vie universitaire
5. Questions diverses

# 1. Information

1.1 Interdiction d'accès aux locaux du service commun de documentation des archives

1.2 Parution du décret de création de la COMUE UA-LMU

# 1-1 Interdiction d'accès aux locaux du service commun de documentation des archives

Un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux, d'une durée de 30 jours, a été pris pour un individu, extérieur à l'établissement, dont le comportement menaçant constitue un risque établi de désordre à l'encontre du personnel du service commun de la documentation et des archives, sur les deux sites.

➤ Cette interdiction a pris effet à compter du 14 janvier 2021.

# Comue expérimentale

## Angers-Le Mans

« faire mieux à deux ce qu'on a du mal à faire seul;  
faire à deux ce qu'on ne peut pas faire tout seul »



# COMUE UA-LMU

**Création** : décret 2020-1811 du 30 décembre 2020

- nomination d'un administrateur provisoire jusqu'à élection du président
- missions de l'administrateur provisoire :
  - . faire adopter le RI pour la tenue des élections
  - . faire voter le budget 2021
  - . installer les organes de direction de l'établissement (CA, Sénat Académique, Conseil des Membres)

# Création de la COMUE Angers–Le Mans

## Composition CA provisoire = 24 membres

Le CA provisoire comprend des membres élus des deux établissements membres :

- 1) **2 présidents** : **M. Rachid EL GUERJOUA, M. Christian ROBLEDÓ**
- 2) **8 représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs, en exercice, dont la moitié de PU et personnels assimilés, de chaque établissement membre :**
  - **M. Félicien LEMAIRE**
  - **Mme Frédérique CHEDOTEL**
  - **M. François HINDRE**
  - **M. Christophe DANIEL**
  - **Mme Aline DURAND**
  - **M. Nirina RANDRIANANTOANDRO**
  - **Mme Hélène JUILLET-REGIS**
  - **M. Reza MIR-SAMII**

# Création de la COMUE Angers–Le Mans

## Composition CA provisoire

### 3) 4 représentants des personnels **BIATSS**

- Mme Elodie HERBELIN
- M. Vincent BLIN
- M. Laurent BORDET
- Mme Claudie SEGRETAIN

### 4) 4 représentants des **usagers**

- Mme Angèle DELPECH
- M. Romain ZAKRAJSEK

Aucun élu usager de LMU compte tenu de l'impossibilité de renouveler les conseils centraux

# Création de la COMUE Angers – Le Mans

## Composition CA provisoire

- Le CA provisoire comprend également :
  - **2** représentants des collectivités territoriales situées dans le périmètre de l'établissement désignés respectivement par **Le Mans Métropole** et **Angers Loire Métropole** et **un** représentant du **conseil régional des Pays de la Loire**, désignés par ces collectivités
  - **Le Mans Métropole** : **Mme Fabienne LAGARDE**, troisième vice-présidente, déléguée à l'Enseignement supérieur et l'Innovation
  - **Angers Loire Métropole** : **M. Benoit PILET**, Adjoint au Maire et Vice-Président Angers Loire Métropole

# Création de la COMUE Angers–Le Mans

## Composition CA provisoire

- Le CA provisoire comprend également :
  - **1** représentant du **Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)**, **1** représentant du **Centre Hospitalier Universitaire d'Angers** et **1** représentant du **Centre Hospitalier du Mans**
  - **CNRS** : **Mme Gabrielle INGUSCIO**, Déléguée régionale Bretagne-Pays de la Loire
  - **CHU Angers** : **Mme Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ**, Directrice générale
  - **Centre Hospitalier du Mans** : **M. Olivier BROSSARD**, Directeur général

# COMUE UA-LMU

**Gouvernance (cf statuts)**

**Président  
art. 9**

**Vice-Président  
art. 10**

**Conseil  
des  
Membres  
art. 13**

**Conseil  
d'Administration  
art. 11**

**Sénat  
Académique  
art. 12**

## . **Compétences transférées à la création :**

- . Délivrance Doctorat
- . Cap Europe
- . PEPITE
- . Actionnariat SATT
- . Archives Ouvertes
- . Comité Ethique Recherche

# COMUE UA-LMU

## Sénat Académique (art. 12)

- . n'est **pas conçu comme le CAC de la ComUE** (pas de commission recherche ni commission formation-vie étudiante)
- . **périmètre strictement académique** (art. 12.1; 12.2) donc membres uniquement personnels et usagers des deux universités
- . pensé comme un **conseil des projets** pour délibérer sur des sujets relevant du périmètre académique
- . pensé comme un **organe de réflexion**, de prospective et de proposition
- . travaille sur demande du CA ou du Conseil des membres mais surtout sur la base de sa propre prospective

## Sénat Académique

délibère sur compétences transférées et partagées en

- . Formation, recherche, international
- . Innovation et valorisation
- . Vie étudiante et de campus
- . Diffusion de la culture scientifique, technique, industrielle
- . Documentation scientifique et technique
- . Numérique

## Sénat Académique

- **donne des avis sur :**
  - . contrat pluriannuel d'établissement
  - . candidature établissement associé ou partenaire
  - . création des pôles et nomination responsable de pôle
  - . création de composantes
  - . conflit avec associé ou partenaire et sortie de la ComUE
- **définit les modalités de mise en œuvre de l'auto-évaluation de la ComUE**

# COMUE UA-LMU

**Sénat Académique** = multiples niveaux de réflexion/proposition envisageables

- Partage de bonnes pratiques dans tous les registres
- Mise en commun de moyens et de contenus d'enseignements, partage de formations, restructuration de formations existantes, mise en commun de moyens pour création de formations nouvelles (y compris formation des personnels)
- Renforcement des stratégies recherche/valorisation et de leur environnement
- Coordination des politiques internationales
- Animation des campus, AAP vie étudiante, création observatoire de la vie étudiante
- ....

# COMUE UA-LMU

## **Sénat Académique :**

- 42 membres dont président et vice-président ComUE
  - . 20 représentants E et E-C
  - . 10 représentants des autres personnels
  - . 10 représentants des usagers
- Autres participants :
  - . Présidents UA et LMU, vice-présidents UA et LMU, DGS UA et LMU, SG ComUE
  - . Représentants INSPE (Angers, Laval, Le Mans), CROUS PdL,
  - . Représentants établissements associés

## CA provisoire 4/02/2021

Adopté

1) Le **règlement intérieur** : 18 pour et 2 abstentions  
détaille entre autres les différents processus électoraux

1) Le **budget initial 2021 de la ComUE** : 18 pour et 2  
abstentions

Budget 2021 = 500 000€

dont 340 000€ consacrés aux projets (formation, vie  
étudiante, international, recherche, etc...)

# COMUE UA-LMU

Calendrier de mise en place

POUR  
INFORMATION

- **4 / 02 CA provisoire** : 2 points à l'ordre du jour (cf décret)
- **Conseil des membres au plus tard mars 2021**
- + / - **15 / 04 élections pour constitution du CA**
- + / - **15 / 04 élections pour constitution du Sénat Académique**
- + / - **26 / 05 élections président et vice-président**

## 2. Approbation du procès-verbal du CAC

### 2.1 Procès-verbal du CAC plénier du 16 décembre 2020 – VOTE

# 3. Vie de l'établissement

3-1 Position de l'Université d'Angers relative à l'article 5 de la LPR –  
**VOTE**

# La LPR – Article 5

## Débat sur l'opportunité de la mise en œuvre par l'UA de l'expérimentation prévue à l'article 5

## Rappel – L'objet du débat

**L'article 5** de la LPR introduit la possibilité d'une **expérimentation** des établissements qui le souhaitent, après autorisation de leur CA, permettant de recruter pour certains postes, des candidats non qualifiés par le CNU.

Il prévoit que le dispositif d'expérimentation sera encadré par un **décret en Conseil d'État**, après concertation sur le sujet.

# Rappel – L'objet du débat

## **Cadre de la dérogation à la qualification CNU :**

- ° Approbation du CA
- ° Autorisation du Ministère
- ° Un ou plusieurs postes de MCF mis à la publication de (?) jusqu'au 30/09/2024
- ° sauf pour les disciplines de santé et celles permettant l'accès au corps des PU par la voie des concours nationaux d'agrégation (sections 1 à 6 du CNU)
- ° dérogation accordée par décret pour la durée totale de l'expérimentation
- ° La dérogation sera accordée en tenant compte des objectifs fixés par l'établissement pour limiter les endo-recrutements

# Rappel – L'objet du débat

## Procédure de recrutement dans le cadre de la dérogation

- Examen préalable par les comités de sélection des candidatures ne disposant pas d'une qualification nationale sur la base du rapport de deux spécialistes de la discipline
- Si avis favorable du comité de sélection, ajout des dossiers puis procédure classique : examen de l'ensemble des candidatures, sélection des candidats auditionnés, classement..

# Rappel – L'organisation du débat

- **Recueil des positions argumentées** des membres du CACr (du 18/01 au 28/01/2021)
- **Collation des réponses**
- **Présentation des résultats en CAC et débat**

**Les membres du Conseil d'Administration seront ensuite appelés à se prononcer sur l'entrée de l'Université dans l'expérimentation proposée.**

# Synthèse du sondage auprès des membres du CACr

- Les arguments en faveur du **CONTRE** :
- Le risque de favoriser les candidats locaux et la non-transparence (5)
- Le risque de népotisme, clientélisme, localisme, féodalisation (2)
- La qualification est une garantie de la qualité des candidats et du processus de recrutement (3)
- Le doctorat ne garantit pas toujours la qualité recherche des candidats (2)
- La qualification par les CNU forme un pré-filtre équitable portant sur qualité des candidats (4)

# Synthèse du sondage auprès des membres du CACr

- Les arguments en faveur du **CONTRE** :
- Le risque d'une charge de travail trop importante des COS (5)
- Une charge de travail induisant une difficulté créer des COS motivés, faisant un travail gracieux à la différence des CNU (1)
- Augmentation du nombre de postulants donc impression d'une intensification de la concurrence donc risque de frustration (1)
- Le risque de mise en doute des compétences scientifiques d'un candidat recruté (1)

# Synthèse du sondage auprès des membres du CACr

- Les arguments en faveur du **CONTRE** :
- Rupture d'égalité entre les disciplines, certaines sections étant exclues de l'expérimentation par l'article 5 (1)
- Défaut d'égalité de traitement des candidats, certains étant qualifiés d'autres non (1)
- Défaut d'égalité de traitement des candidats entre disciplines et établissements selon application ou pas de l'article 5 (1)
- Un COS ne représente pas nécessairement le spectre d'une discipline pour évaluer équitablement un candidat (1)

# Synthèse du sondage auprès des membres du CACr

- Les arguments en faveur du **CONTRE** :
- La LPR dans son ensemble, dont l'article 5, peut induire une précarisation de la recherche (2)
- La LPR dans son ensemble, dont l'article 5, est un pas supplémentaire vers la décentralisation de l'enseignement supérieur (1)

# Synthèse du sondage auprès des membres du CACr

- Les arguments en faveur du **POUR éventuellement conditionnés**:
- Simplification pour les candidats (1)
- Les COS sont aptes à juger un dossier de candidature, au même titre que les membres des CNU et souvent mieux par rapport à un profil donné (1)
- Sous réserve d'une mise en situation professionnelle poussée des candidats (2)
- Sous réserve que les dossiers de candidature puissent être examinés, sur leur volet recherche, par les directions et/ou conseils de labo concernés - pré-filtre recherche (1)

# Synthèse du sondage auprès des membres du CACr

- Les arguments en faveur du **POUR éventuellement conditionnés**:
- Au moins pour certaines sections où à l'heure actuelle la qualification ferme la porte à des candidatures de qualité, où l'introduction de souplesse dans le recrutement paraît utile (1)
- Sous réserve d'être plus strict sur la composition des COS, les membres externes ne devant avoir aucun lien collaboration/publication avec l'équipe qui recrute (1)

# Synthèse du sondage auprès des membres du CACr

- Les arguments en faveur du **PEUT-ÊTRE sous RESERVE** :
- L'article 5 de la LPR doit être complété par des réflexions sur l'amélioration du fonctionnement des CNU (3)

POUR VOTE

# 4. Enseignement et vie universitaire

- 4-1 Retour sur la visite du comité d'évaluation HCERES du premier cycle - **information**
- 4-2 Autoévaluation des formations de niveau Master et des dossiers champs de formation – **vote**
- 4-3 Autoévaluation des formations de l'IUT - **vote**
- 4-4 Cadrage de la future offre de formation du premier cycle - **vote**

# 4-1 – Retour sur la visite du HCERES 2-3 février 1er cycle

Conseil scientifique HCERES: Jean-Luc Herrmann, PU Sciences de gestion, Université Lorraine

| Civilité | Nom de l'expert | Prénom de l'expert | Etablissement                  | Matière                        |
|----------|-----------------|--------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Mme      | GURTNER         | Emmanuelle         | Université de Lorraine         | Economie                       |
| M.       | LETOCART        | Lucas              | Université Sorbonne Paris Nord | Informatique                   |
| Mme      | TANI-RAISIN     | Sophie             | Université de Nice             | Biologie                       |
| M.       | ALBARIAN        | Alexis             | Université Aix-Marseille       | Droit                          |
| Mme      | TRAVERS         | Camille            | UPEC                           | Langues                        |
| M.       | NICOLAS         | Alain              | CFA DIFCAM Banque Assurances   | Métiers de la banque-assurance |

Rapport HCERES rendu le 26 mars,  
retour des observations de l'UA entre le 19 et le 23 avril

# 4-1 – Retour sur la visite du HCERES 2-3 février 1er cycle

## PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS :

- Thèmes constituant des marqueurs de l'UA
  - Le -3/+3 (travail en amont sur information et orientation)
  - La réussite étudiante
  - Projets Thélème, Etoile, AMI SHS, Etudes de santé
- Les « incontournables » de l'évaluation
  - La professionnalisation, les licences professionnelles
  - L'approche compétences
  - La démarche qualité
- Le cas échéant, des points particuliers lors des entretiens formations
  - Diplômes « pilotes » d'une démarche, ou originaux
  - Compléments d'information
  - Points spécifiques liés à la discipline ou au métier au cœur de la formation
  - Adaptation du questionnement au type de diplôme

POUR  
INFORMATION

## 4-2 Autoévaluation des formations de niveau Master et des dossiers champs de formation – vote

### *1. Relecture des fiches d'autoévaluation des masters*

#### **38 formations de cycle Master à déposer par l'UA**

*Proposition d'organisation validée en Bureau CFVU :*

- Partage de la relecture des dossiers :
  - 5 membres élus + 3 VP membres ≈ 5 dossiers à relire chacun
- Vérification des pièces annexes :
  - DEVEC

*Calendrier :*

- Dépôt des dossiers sur la plateforme HCERES : 15 février 2021 au plus tard

## 4-2 Autoévaluation des formations de niveau Master et des dossiers champs de formation – vote

### 2. Dossiers champs de formation

**L'établissement structure sa dimension formation en champs de formations.**

Chaque champ de formations présenté par l'établissement fait l'objet d'un **dossier spécifique** (dit *dossier champ*).

Au-delà de lister les formations regroupées dans le champ, un tel dossier *champ* doit fournir les éléments de contexte expliquant la présence de ce champ et, si cela est possible, le **bilan** sur la dernière période de ce champ en matière d'organisation et de fonctionnement. Il peut aussi fournir les **perspectives** ou objectifs stratégiques, organisationnels et opérationnels associés au champ.

## 4-2 Autoévaluation des formations de niveau Master et des dossiers champs de formation – vote

*Structuration du dossier champ de formation en 3 parties :*

- Politique générale :
  - Description de la politique globale du champ par l'établissement
  - Partie commune à tous les champs
- Identification du champ :
  - Liste des composantes, mentions concernées
- Autoévaluation du champ :
  - A mener selon le référentiel HCERES :
    - Finalité et positionnement du champ de formation
    - Pilotage du champ de formation
    - Dispositifs opérationnels du champ de formation

## 4-2 Autoévaluation des formations de niveau Master et des dossiers champs de formation – vote

| Champs                | Arts, lettres, langues                        | Droit, économie, gestion | Santé                     | Sciences humaines et sociales                 | Science, technologie et ingénierie                                      |
|-----------------------|-----------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Composantes concernée | UFR LLSH<br>UFR Esthua<br>Tourisme et Culture | UFR DEG<br>IAE           | UFR Santé<br>UFR Sciences | UFR LLSH<br>UFR Esthua<br>Tourisme et Culture | UFR Sciences<br>Polytech<br>Angers<br>UFR Esthua<br>Tourisme et Culture |

POUR  
VOTE

## 4-3 Autoévaluation des formations de l'IUT Angers – Cholet

➤ Quelques chiffres :

- 1 7317 candidatures sur Parcoursup
- Taux de pression de 31
- 1 664 étudiants en global

## 4-3 Autoévaluation des formations de l'IUT Angers – Cholet

### Points forts

- Taux de réussite élevé : 81% (deux ans) et 93% (trois ans)
- Politique volontariste pour l'international
- Croissance de l'alternance
- Ressources propres en augmentation
- Rénovation des locaux de l'IUT

## 4-3 Autoévaluation des formations de l'IUT Angers – Cholet

### Points de Vigilance

- Site de Cholet
- Taux d'encadrement des enseignants

**En route pour le BUT !**

**POUR VOTE**

# 4-4 Construction OF Licences et Licences Professionnelles

- **Rappels des textes réglementaires nationaux applicables aux DN à accréditer**
- **Clarification de l'offre de formation**
  - Proposer de recourir aux mentions hors nomenclature, uniquement si cela accroît fortement la lisibilité de l'offre (ESTHUA, certaines LP)
  - Viser à limiter le nombre de parcours / option
- **Rôle central de l'équipe pédagogique**
  - Rappel de la notion d'équipe pédagogique
  - Rôle central d'un travail d'équipe pour la construction, l'évolution, la modularisation, la transformation... de toute formation
  - Rappel du rôle du conseil de perfectionnement en lien avec l'équipe pédagogique

# 4-4 Construction OF Licences et Licences Professionnelles

- **Approche programme compétence**
  - Les compétences, un enjeux central pour la prochaine accréditation
  - De la déclinaison en blocs jusqu'à l'évaluation, une évolution progressive au cours de l'accréditation
  - Les syllabus doivent présenter les objectifs d'apprentissage mais aussi les compétences visées
  - Paragraphe « développement de l'APC » en annexe
- **Personnalisation renforcée des parcours**
  - Importance du 3PE sur l'ensemble du cursus
  - Passerelles
    - Personnalisation des parcours
    - Lien renforcé entre L <> LP <> BUT
    - Nécessité de LP identifiées en parallèle de L3
  - Parcours enrichis
    - UE d'ouverture ou optionnelles, en particulier à distance
    - Micromaster: quelques UE de master disponibles à distance pour des étudiants de L3

# 4-4 Construction OF Licences et Licences Professionnelles

- **Valorisation des expériences**
  - Favoriser les stages à tous les niveaux de formation: les rend-on obligatoires en Licence???
  - Développer des modalités de valorisation de l'E2o pour les licences, autres modalités à imaginer pour les LP (et M)
  - Valoriser ces expériences dans le cadre de la validation des compétences
- **Transformation pédagogique**
  - Flexibilité et modularisation des parcours, grâce à la disponibilité en distanciel de certains enseignements sous forme numérique
- **Internationalisation**
  - Certification en langue anglaise obligatoire
- **Partenariats**
  - Revoir toutes les conventions de partenariat (UA ou propres aux composantes)

# 4-4 Construction OF Licences et Licences Professionnelles

- **Soutenabilité**
  - Coût total de l'offre de formation doit rester constant
  - Diminution de la charge d'enseignement en Licence en envisageant de l'enseignement en mode hybride, utilisation de ressources développées par d'autres universités, accompagnement par des tuteurs (y compris doctorants) ...
  - Marges de manœuvre dégagées en licence pourraient être affectées prioritairement au développement de l'offre de formation de master, ou à diminuer les charges d'enseignement des EEC pour restituer du temps à la recherche

POUR VOTE

# 5. Affaires générales et statutaires

5-1 Point d'étape du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap - **information**

# Schéma directeur handicap 2021/2024

# Schéma directeur handicap 2021/2024

- 1 - rappel du contexte
- 2 - Composition et rôle du Comité de pilotage et du Comité opérationnel
- 3 - axes de travail proposés
- 4 - binômes en charge de ces axes
- 5 - proposition des items de la fiche action
- 6 - proposition de la constitution d'une base de données-ressources
- 7 - méthodologie de co-construction et calendrier
- 8 - Suivi administratif du dossier, lettres de mission aux porteur.e.s d'axes

# 1. Rappel du contexte

- Un précédent schéma directeur 2016/2020
- Une organisation et des résultats :
  - ADAP
  - Relais handicap
  - SUMPPS
  - RH
  - BU
  - SUIO IP
  - Partenariats....

# 1. Rappel du contexte

- Un nouveau schéma à écrire et à mettre en œuvre
- Des réunions préliminaires permettant de dessiner un cadre général : un SDH décliné en 4 axes prioritaires
- Des contacts et des rencontres, un questionnaire
- Le schéma directeur handicap : une « brique » de la politique Egalité de l'UA

## 2. Comités de pilotage et opérationnel

- Le comité opérationnel est constitué des animateur.e.s des groupes de travail
  - La coordination en est assurée par la chargée de mission, assistée des référentes handicap au relais et à la RH
  - 2 réunions avant la fin mars
- Le comité de pilotage associe les services intéressés pour orienter et valider les actions et leur mise en œuvre
  - Il est présidé par la vice-présidente en charge de l'Égalité à l'UA
  - 2 réunions avant fin juin puis 2 réunions par an

## 2.1 Le comité de pilotage

- les référents handicap des composantes invités permanents
- \* : ou représentant.e

- VP\*
- Comité opérationnel et chargée de mission
- DGS\*
- Représentant du CHSCT
- Représentant du CT
- Référente handicap
- Responsable du service Accompagnement des personnels
- Représentant des DISC
- Directrice du SUMPPS\*
- Médecin du travail\*
- Directrice du SUOP IP\*
- Directeur de la DPI\*
- Représentant de la direction de la communication
- Directrice du service culturel\*
- Directeur du CLOUS\*

## 2.2 Le comité opérationnel

- 4 binômes animateurs des groupes de travail
- Une association enseignant/personnel administratif pour chaque binôme

# 3. Les 4 axes de travail envisagés

- AXE 1 : ABAISSER LES BARRIERES
  - Suivi de l'ADAP
  - Accessibilité numérique
  - Attitudes et représentations
  - Flexibilité des organisations
  - Relations entre acteurs
- Binôme proposé : Nadine Kiker et Stéphane Amiard

# 3. Les 4 axes de travail envisagés

- AXE 2 : LES ETUDIANTS, L'ACCES AUX ETUDES, LA VIE ETUDIANTE
  - Continuité lycée/université
  - Accessibilité des enseignements et examens
  - Accompagnement personnalisé
  - Participation à la vie étudiante
  - Les étudiant.e.s aidant.e.s
- Binôme proposé : Julie Besson et Alexandre Laurent

# 3. Les 4 axes de travail envisagés

- AXE 3 : LES PERSONNELS, LE DEROULEMENT DES CARRIERES
  - Recrutement
  - Accessibilité du poste (matériel, organisation du temps de travail...)
  - Formation/évolution de carrière
  - Les situations de handicap tout au long de la carrière (pérenne, ponctuelle)
  - Les aidants
- 
- Binôme proposé : Céline Come et Frédérique Chedotel (?)

# 3. Les 4 axes de travail envisagés

- AXE 4 : ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE
  - Panorama des enseignements
  - Panorama de la recherche
  - Conférences/Séminaires
  - Visibilité de l'UA sur le sujet
- Binôme proposé : Fabienne Hubert et Isabelle Richard

## 4.L'animation par binômes : production et suivi du schéma

- Les animateur.e.s constituent un ou plusieurs groupes de travail
- Ils organisent les temps de réunion
- Ils recensent les actions à proposer dans le cadre de l'axe concerné pour améliorer l'accessibilité à l'UA
- Ils formalisent des fiches action
- Ils participent aux comités opérationnel (cohérence des actions entre les axes) et de pilotage (hiérarchisation, validation...)
- Ils suivent la mise en œuvre du schéma jusqu'à son terme, en assurant si besoin les mises à jour/correctifs

## 5.La rédaction de fiches action (cf fiches du plan Egalité)

- AXE DE TRAVAIL :
- ACTION n° :
- CONTEXTE/OBSERVATIONS/SUJET A TRAITER :
- OBJECTIF A ATTEINDRE :
- PUBLIC PRIORITAIRE :
- PUBLIC AUTRE POUVANT BENEFCIER DE L'ACTION :
- DISPOSITIF A CREER/METTRE EN ŒUVRE :
- INTERLOCUTEURS CONCERNES :
- BESOINS MATERIELS :
- COUT ESTIME :
- RETROPLANNING :
- DATE DE REALISATION :
- COMMUNICATION ET VALORISATION DE L'ACTION (INTERNE ET EXTERNE) :
- METHODE D'EVALUATION DES BENEFICES ATTENDUS :

# 6.La constitution d'une base de données des contacts/ressources

- Utilité d'une base de donnée des personnes compétentes et des ressources en interne à l'UA et dans les partenariats extérieurs
- Cette base pourrait être créée dans Teams dans le canal Handicap et qu'elle soit accessible à toute.s pour sa mise en œuvre
- Cela peut être une action de l'axe 4 mais cette base serait également utile dès maintenant pour la constitution de ce SDH.

# 7. Le calendrier

- Présentation du dossier en points d'étape :
  - CAc le 8/02
  - CA le 11/02
  - CHSCT le 16/02
  - CT le 18/02
- Validation finale du SDH devant les instances :
  - CHSCT le 24/06
  - CT le 25/06
  - CAc le 6/07
  - CA le 08/07
- Un forum des étudiant.e.s et personnels en situation de handicap pour susciter l'expression
- Un évènement en avril/mai :
  - Conférences le matin
  - Ateliers l'après-midi

# 8. Les derniers réglages

- Suivi administratif du dossier : Nathalie Ménar, cabinet du président
- Lettres de mission aux porteur.e.s d'axes

POUR INFORMATION

# Calendrier des prochains Conseils Académiques

- **Lundi 8 mars 2021 à 14h30 (à confirmer)**
  - **Mardi 13 avril 2021 à 14h30**
  - **Mercredi 19 mai 2021 à 9h30**
  - **Mardi 15 juin 2021 à 14h30**
  - **Mardi 6 juillet 2021 à 14h30**